Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 9

Artikel: Un mot sur les dernières nominations à l'état-major fédéral
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-329099

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 9 **Lausanne, 7 Mai 1860.** **Ve Année.**

SOMMAIRE. — Un mot sur les dernières nominations à l'état-major fédéral. — Les frontières de la France *(suite)*. — Répartition de l'armée fédérale. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite)*.

UN MOT SUR LES DERNIÈRES NOMINATIONS

A L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Nous avons publié dans nos derniers numéros la liste des nominations et promotions faites dans les diverses sections de l'état-major fédéral. Aujourd'hui nous donnons, d'après divers journaux, une répartition détaillée de l'armée, états-majors et troupes.

Qu'il nous soit permis de présenter quelques observations à ce sujet :

Le Conseil fédéral paraît vouloir entrer dans une voie nouvelle. Il veut se tenir moins collé aux droits d'ancienneté, soit pour les avancements, soit pour les emplois, et avoir plus de latitude dans ses choix. Les décisions que nous signalons ci-dessus font une large part à la faveur, tandis que les nominations par rang de date sont l'exception.

Or, tout en reconnaissant la justesse des intentions du Conseil fédéral à cet égard, nous craignons de le voir tomber dans un écueil pire encore que celui qu'il veut éviter, et qu'il ne soulève par là des tempêtes de mécontentements, de jalousies et de récriminations nuisibles au bon esprit qui doit animer une armée de milices confédérées.

Pour notre part nous avons reçu de nombreuses plaintes sur les récentes nominations; et, en vérité, nous devons reconnaître, quoique nous ne puissions nous en faire l'écho, que quelques-unes d'entr'elles peuvent paraître fondées.

En tout cas nos institutions et notre organisation, telles qu'elles sont aujourd'hui, plaident peu en faveur des nominations au choix absolu, car ce n'est pas d'après nos petits services d'écoles, de camps et de préparatifs de guerres avortées qu'on peut prononcer des juge-

ments bien sévères sur la capacité ou sur l'incapacité de nos officiers.

A part quelques exceptions, nous n'oserions point, quant à nous, prendre la responsabilité de dire : " un tel est habile officier, et tel autre est mauvais, „ ou même : " tel officier est plus habile que celui-ci, „ car il serait fort possible qu'au bout de deux ou trois mois d'opérations sérieuses — et là est le but du militaire — toutes les notions sur cette hiérarchie morale fussent bouleversées ; que de bons officiers d'école se montrassent mauvais officiers de campagne, et vice-versa.

Enfin, si l'on veut quitter le système des avancements à l'ancienneté, ne serait-il pas convenable, pour ôter toute apparence de favoritisme aux décisions et pour régulariser autant que possible l'arbitraire, que des présentations préalables fussent faites régulièrement et par une commission *ad hoc* composée des principaux officiers de notre état-major ?

Pour terminer, nous devrons faire cette remarque que la plupart des récents avancements et emplois à titre exceptionnel portent sur des officiers qui sont, pour la plupart, instructeurs ou spécialement militaires. Ces choix nous réjouissent doublement, car ils montrent qu'on commence à comprendre l'impossibilité de confier la direction d'une armée de milices à des états-majors exclusivement miliciens, et la nécessité d'arriver peu à peu, par des voies plus ou moins indirectes, à la création de sections permanentes de l'état-major fédéral.

LES FRONTIÈRES DE LA FRANCE.

SUITE DE LA FRONTIÈRE DE L'EST [1].

Frontière du Jura. — Entre le Rhin et le Rhône, c'est-à-dire entre Bâle et Genève, la limite de la France, partout adjacente à la Suisse, peut être divisée en quatre parties. 1° D'abord elle est tracée par une ligne vague entre le Rhin et le Doubs ; cette ligne se dirige à l'ouest entre l'Ill et la Birse, entre la Largue et la Hale, passe au sud de Delle, laisse à la Suisse Porrentruy, puis elle atteint le Doubs à Brémoncourt, à l'ouest de Sainte-Ursanne. 2° La limite coupe deux fois le Doubs dans le coude de Sainte-Ursanne, et suit cette rivière jusqu'aux Brenets, village situé au sud du saut du Doubs, près du Locle. 3° Aux Brenets, la limite quitte le Doubs et suit les crêtes du Jura central jusqu'à la Chapelle-des-Bois, coupe l'Orbe, en laisse la source à la France, ainsi que le lac et le plateau des Rousses. 4° Enfin la limite, de nouveau tracée par une ligne arbitraire, se dirige entre les Rousses

[1] Nous empruntons cet article au *Magasin pittoresque*, paraissant à Paris, sous la direction de M. Edouard Charton. Nous le donnons moins pour les renseignements topographiques et géographiques, que pour quelques aperçus stratégiques sur la Suisse et sur son rôle en Europe, qui nous ont paru fort justes. *(Réd.)*